

ARRÊTÉ DEP-2026-253 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AÉRONAUTIQUE OPTION A
AVIONIQUE, OPTION B SYSTÈMES ET OPTION C STRUCTURES

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

- Vu** les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 à D 337-23 et D 337-158 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 19 août 2013 portant création du certificat d'aptitude professionnelle aéronautique option A avionique, option B systèmes et option C structures ;
Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle aéronautique option A avionique, option B systèmes et option C structures pour la session 2026 dans les académies de Paris, Créteil et Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Jean-François LAPY, professionnel

Vice-président :

Monsieur Laurent SENAUX, enseignant

Enseignants :

Monsieur Nabil BOURIAH
Monsieur Nicolas MALINOWSKI

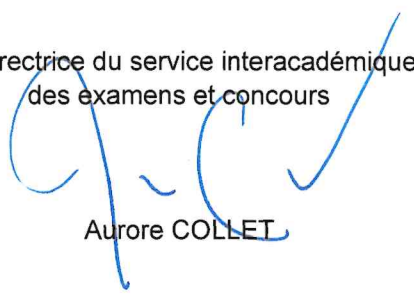
Professionnels :

Monsieur Guy LEROUGE
Monsieur Brahim HAMMIMOU

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET